Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 85 (1988)
Heft: 11

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TRIBUNE LIBRE

Pour une recherche fondamentale

(Suite et fin)

Je tiens à apporter une conclusion à l'initiative (voir pp. 25-26 et 191-192) qui demandait aux apiculteurs de soutenir un projet de *recherche fondamentale*.

Dans sa forme actuelle, cette initiative n'a pas rencontré le succès que l'on espérait. Toutefois l'idée suit son chemin, puisque après une demande de M. P. Fluri, les délégués suisses alémaniques ont décidé d'allouer pour une année un crédit de 25 500 francs, ce qui constitue 75% de la somme requise pour financer le travail d'un chercheur. Lors de leurs assemblées de printemps 1989, les délégués romands et tessinois devront dire s'ils sont d'accord de verser les 25% manquants.

A propos de ce projet, il serait intéressant de connaître les arguments de ceux qui y sont opposés. Ce journal que nous finançons ne peut-il pas servir de plate-forme à un débat contradictoire?

Indépendamment de cette question, j'ai constaté chez de nombreux apiculteurs un manque d'intérêt à l'endroit de la recherche scientifique. Les discussions entre apiculteurs ne seront-elles émaillées que de récits concernant les dégâts causés par la varroase? Lorsque nous serons enfermés dans le cercle vicieux des traitements, il sera difficile d'en sortir, principalement à cause des phénomènes de résistance, mais aussi parce que la conception de la lutte demeure *bornée*. En effet, à quoi cela sert-il de réfléchir si le dernier *must* de synthèse précipite x varroas dans la trappe aménagée à leur attention! C'est cela la solution à l'échelle industrielle, planifiée par un habile ordinateur: toutes les ruches traitées à la même enseigne!...

Quelques remarques encore à propos de la décision prise par MM. Dalphin et Walker (pp. 292-293 ou 341) dans le cadre de la lutte contre la varroase dans le canton de Genève. En effet, leur déclaration pour le moins surprenante était rédigée dans le plus pur style du communiqué d'infanterie; le ton comminatoire indiquait aux apiculteurs la marche à suivre: traitement obligatoire exclusivement à l'aide de l'Apitol (pourquoi ce produit plutôt qu'un autre?), destruction du couvain puis contrôle des couvre-fonds par l'inspecteur. On voit que ces messieurs prennent les apiculteurs pour des enfants! M. Morier-Genoud – qui n'habite pas le canton de Genève – a vivement réagi en montrant l'absurdité d'un tel arrêté (pp. 336-337). Mais devant ces attaques, nos deux autorités genevoises se sont tues. Ce silence signifie qu'elles sont plus à l'aise pour édicter des règlements que pour défendre des idées...

Quant aux apiculteurs genevois, pourquoi n'ont-ils pas réagi, alors même qu'ils étaient nombreux à se plaindre? Fulminer dans le cercle des amis contre un arrêté totalement arbitraire est à la portée de tout le monde, mais refuser d'obtempérer, exposer publiquement les raisons d'un désaccord, voilà une attitude qui mérite soutien et considération!

Michel Cardinaux

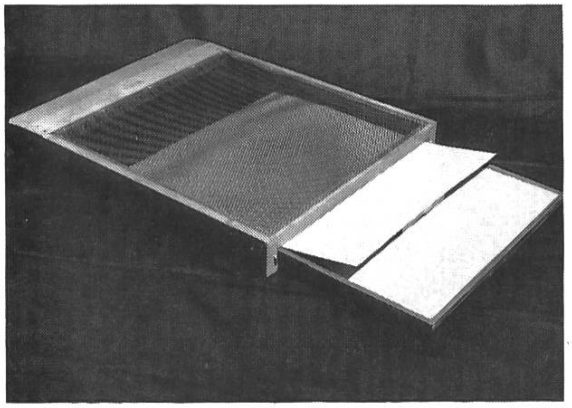

NOUVEAU PLATEAU «SPÉCIAL VA»

▶ Pour le contrôle et la lutte contre la varroase

Contre l'humidité et le froid, le meilleur matériau possible.

Nos plateaux isolants en pavatex mou, épaisseur 20 mm. Se placent directement sur la planche couvre-cadres. Ils maintiennent ainsi la colonie au chaud tout en laissant passer les vapeurs de condensation.

Pour DB 10 et 12 cadres - DT **Fr. 10.—**

De fin novembre à début février

C'est l'époque favorable pour traiter **contre l'acariose.**

Remède de Frow en flacons de 150, 300, 500 cm³ (avec mode d'emploi) pour traiter 10, 20, 35 colonies.

Palettes spéciales doublées d'aluminium pour recevoir le remède de Frow. S'utilisent à raison de deux palettes par colonie, que l'on introduit au trou de vol de chaque côté du groupe.

Pour la réfection et la réparation de vos ruches

Toutes pièces détachées en bois et tôle pour ruches. Tôle d'aluminium - Tôle galvanisée - Toiles métalliques - Toile de jute - Carbolineum - Peintures à l'huile - Clous pour montage des ruches.

Tôles perforées pour plateaux varroa.

Ruches DB et DT non montées

Confectionnez vous-même vos bougies de Noël

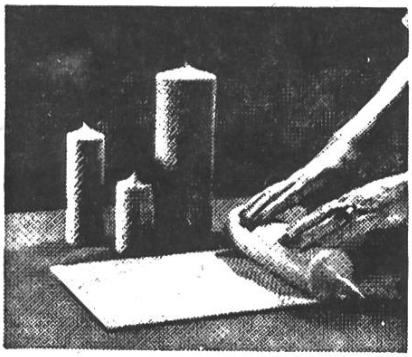

Rien de plus facile, avec notre cire gaufrée souple. Préchauffer la cire, placer la mèche et rouler.

Cire gaufrée: formats standards
41 × 26 - 45 × 26 - 13 × 41 - 13 × 45 - 26 × 33 - 26 × 15 cm

le kg Fr. 20.50

Mèche spéciale, le mètre Fr. —.60

ETS RITHNER & Cie - CHILI 29 - 1870 MONTHEY (VS)

Fabrique de ruches et fournitures générales pour l'apiculture – Téléphone (025) 71 21 54